

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 07-466-1935 complétant le décret du 2 mars 1910, modifié par le décret du 19 juillet 1934, relatif à la réglementation de l'indemnité de zone.

n° 07-466-1935

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

24 septembre 1935

Numéro JO

n° 466 du 30/09/1935

Date du numéro

30 septembre 1935

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret au 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 31 août 1933 complétant le décret du 2 mars 1910, modifié par le décret du 19 juillet 1934, relatif à la réglementation de l'indemnité de zone, inséré au Journal officiel de la République française du 6 septembre 1935,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 31 août 1935 susvisé, complétant le décret du 2 mars 1910 modifié par le décret du 19 juillet 1934 relatif à la réglementation de l'indemnité de zone.

Art. 2

— le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

SILVESTRE.